



## Décès d'un légataire avant vente

Par **jgt**, le **26/02/2012** à **09:41**

Bonjour,

Nous avons mis en vente une maison recueillie dans le cadre d'une succession ( plusieurs héritiers)

l'Acte de notoriété et de partage ont été établis , les droits réglés ( y compris sur le bien à vendre)

Que se passerait-il si, à ce stade, l'un des bénéficiaires venait à décéder ?

A qui sa part reviendrait-elle ? les Droits seraient-ils recalculés ?

Merci

Par **Laure11**, le **26/02/2012** à **13:13**

Bonjour,

Ses parts reviendraient à ses enfants.